

ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À LA PRISE DE MANDAT

- ↪ Titre de propriété et/ou Attestation du notaire,
- ↪ Règlement de copropriété et état descriptif de division (lot, tantième, affectation du lot : habitation, mixte, commerciale ou professionnel),
- ↪ Diagnostics,
- ↪ Date d'achèvement en cas de construction neuve,
- ↪ Pouvoir du gérant pour les SCI,
- ↪ Règlement intérieur (si existant),
- ↪ Régime fiscal éventuel (et document à annexer au bail si nécessaire, par exemple convention APL),
- ↪ RIB,
- ↪ Coordonnées du Syndic,
- ↪ Dernière régularisation de charges,
- ↪ Assurance propriétaire non occupant « PNO » (si souscrite).
- ↪ Pour les appartements déjà louer : l'ensemble des documents concernant le ou les locataires en place, bail, état des lieux et acte de cautionnement.